

Image not found or type unknown



Sur le regroupement famillial

Par **wwiwi**, le **14/05/2009 à 20:06**

Bonjour,rn rn je suis une étudiante algérienne en France, mariée a un résidant algérien en France et on voudrait faire venir notre fils de l'Algérie,par la, pourrons-nous le faire?si cela est possible, combien de temps prendra cette procédure?.merci

Par **anais16**, le **29/05/2009 à 20:33**

Bonjour,rnrnsi votre fils est mineur, que vous remplissez les conditions de ressources et de logement alors une procédure de regroupement familial serait possible.rnrnLa procédure est très longue, prévoyez un à deux ans.